

Le Label Qualité des professionnels du *marquage* en France

Un gage de professionnalisme !

Les raisons d'être du label *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®

- Un référentiel qualité, dédié aux Marqueurs Français, adapté à vos besoins et au marché de l'objet et du textile publicitaire
- Doté d'outils pertinents, construits pour les TPE/PME en liaison avec vos objectifs stratégiques
- Une démarche qualité vous permettant de valoriser vos prestations auprès de vos clients et de vos équipes

Les avantages du label *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®

- Éliminer la non-valeur ajoutée afin d'améliorer votre compétitivité
- Identifier les enjeux pour vous adapter
- Gagner des parts de marché
- Mettre vos clients au cœur de votre activité
- Fédérer, motiver et qualifier vos collaborateurs
- Favoriser les circuits courts et le « Made in France »

Les principaux services proposés par le label *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®

- Maîtrise opérationnelle
- Optimisation de vos ressources par une évaluation de vos risques et enjeux
- Conformité réglementaire
- Indicateurs pour piloter et développer votre performance
- Sensibilisation à la démarche sociétale et environnementale
- Pour chaque commande, possibilité de mise à disposition d'un certificat de marquage dans un atelier labellisé *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®
- Labellisation par INTERTEK organisme accrédité par le COFRAC

Le Label Qualité des professionnels du *marquage* en France

Les exigences du label *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®

Engagement direction

- Politique qualité
- Ressources matérielles (bâtiment, machines)
- Analyse des risques, objectifs et indicateurs

Ressources humaines

- Obligations sociales
- Sécurité des personnes

Règles, Vérification et Environnement

- Normes et Contrôles (encres, solvants, fiches de sécurité)
- Contrôles annuels obligatoires
- Environnement (gestion des déchets)

Le processus général de réalisation

- Analyser la demande client
- Répondre au cahier des charges
- Maîtriser les risques
- Contrôler la qualité du marquage
- Relever les indicateurs de performances

Les sous-traitants

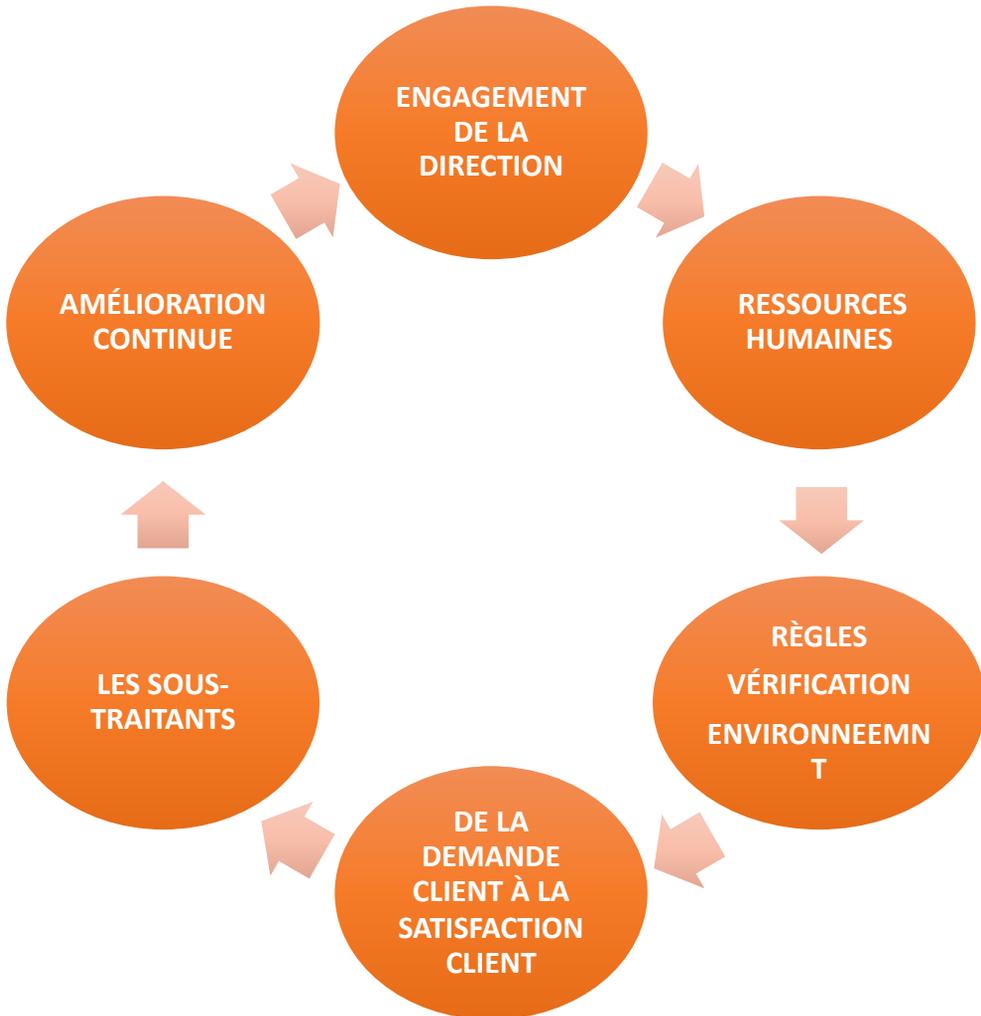
- Maximum 5% de sous-traitance autorisée
- Gérer la sous-traitance pour assurer la qualité

L'amélioration continue

- Réaliser un audit interne annuel
- Établir un plan d'amélioration continue

Le Label Qualité des professionnels du *marquage* en France

Les exigences du label *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®



MODE D'EMPLOI VERS LA LABELLISATION AU LABEL *PÔLE EXCELLENCE MARQUAGE*®

1
Évaluation
de vos
besoins

2
Formation
dans
vos locaux

3
Déploiement
du référentiel
PEM®

4
Préparation
à l'audit de
certification

5
Audit de
certification

Pour tout renseignement complémentaire
Contactez la 2FPCO au 01 47 65 84 98
ou formation@2fpc.com